

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix-sept octobre à 20h06, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas (à partir de 20h13), M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas (à partir de 20h12), M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme BEURRIER Aline, M. ROBIN Florent et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART

Étaient absents : M. ECOCHARD Nicolas (jusqu'à 20h12) et M. PERRET Nicolas (jusqu'à 20h11)
M. Gauthier SAVART est nommé secrétaire de séance.

Le Maire précise aux élus qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération portant sur une décision modificative pour le budget de la commune. En effet, notre Conseillère aux Décideurs Locaux était présente en mairie ce jour pour traiter des amortissements et il s'avère qu'une délibération est nécessaire.

Les élus sont d'accord.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de votants : 24

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19/09/2024 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions (Mmes CHARDIGNY Mireille, GAUTHERET Marie-Pierre, NAVAS Catherine et ONOFRE Lia) le PV de la séance du 19/09/2024.

2 – AGENT COMMUNAL : PAIEMENT DE CONGES NON PRIS

Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 25

Le Maire informe les élus de la nécessité de prendre cette délibération afin de pouvoir solder la paye le lendemain matin car elle devra être jointe en tant que pièce justificative.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse et le SAR Paye de Belley exigent de la commune de BAGE-DOMMARTIN une délibération concernant le paiement de l'indemnisation des congés annuels non pris par un agent communal en raison d'un congé maladie ou de longue durée.

Il est rappelé ici que le droit à l'indemnisation des congés annuels non pris pour un fonctionnaire mis à la retraite est fixé à 20 jours par année civile pour un agent travaillant 5 jours et est proratisé pour les agents travaillant moins d'heures.

Les congés payés de l'agent lui seront payés en totalité et un certificat administratif en détaillant les calcul et montant sera remis au Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse et au SAR Paye de Belley.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal CONFIRME le paiement des congés annuels non pris par un agent communal en raison d'un congé maladie ou de longue durée.

3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR D'ENQUETE

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Une délibération a été votée dans ce sens lors du Conseil Municipal du 19/09/2024 mais, entre-temps, la Trésorerie de l'Ain a demandé au CDG01 de modifier les documents et la procédure y afférant d'où la nécessité de revoter pour la désignation de l'agent coordonnateur.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement 2025,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE la désignation d'un coordonnateur d'enquête qui peut être un élu ou un agent de la collectivité.

Le choix de la collectivité s'est porté sur Mme GENELOT Cécile, Adjoint administratif, pour exercer la fonction de coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement INSEE 2025.

Comme il s'agit d'un agent communal à temps complet, elle bénéficiera au choix en fonction des nécessités du service et en accord entre elle et la collectivité :

- . d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle,
- . d'un repos compensateur équivalent aux heures effectuées en opérations de recensement,
- . d'heures supplémentaires (IHTS) dans la limite de 25 heures maximum,
- . d'une augmentation de son régime indemnitaire avec ajustement temporaire de l'IFSE.

Le coordonnateur d'enquête recevra 20 € brut pour chaque séance de formation.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024/37 en date du 19/09/2024.

4 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Le Maire informe les élus qu'en plus de l'agent coordonnateur, la commune doit recruter 8 agents recenseurs.

Le choix s'est porté sur les agents de la commune avec un emploi à temps non complet et des administrés qui ne peuvent pas être recrutés au-delà de la limite d'âge fixée à 67 ans.

A priori les 8 personnes ont été recrutées.

Il leur montre à l'écran le découpage de la commune en secteurs.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de créer huit emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025,

Sur le rapport du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE le recrutement de huit emplois d'agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2025.

. Si l'agent recenseur est un agent communal titulaire à temps non complet, il percevra une rémunération en heures complémentaires (IHTS) en fonction du temps passé en tenant compte de la collecte pour chaque logement et/ou du nombre de questionnaires recueillis et/ou du nombre de passages effectués par l'agent recenseur pour chaque logement.

. Si l'agent recenseur est un agent communal contractuel à temps non complet ou si l'agent recenseur n'est pas un agent communal, il sera payé à raison de :

- 1.50 € par feuille de logement remplie
- 2,40 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 80 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 20 € brut pour chaque séance de formation.

M. le Maire ajoute que la liste des huit candidatures retenues sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

5 – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Le Maire donne la parole à la DGS qui explique l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°3 du budget commune 2024 concernant les budgets fonctionnement et investissement de la commune, détaillée comme suit :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-023-01 : Virement à la section d'investissement | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-0811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 4 000.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 4 000.00 € | 0.00 € |
| R-21838-141-01 : Acquisition matériel informatique | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € |
| R-281578-01 : Amort. autre matériel technique | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 379.95 € |
| R-28158-01 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 525.85 € |
| R-281838-01 : Amort. autre matériel informatique | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 738.68 € |
| R-281848-01 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 355.52 € |
| TOTAL R 049 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 4 090.00 € |
| Q-21061-111-045 : Acquisition de Matériel | 0.00 € | 53 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-215731-111-045 : Acquisition de Matériel | 53 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 53 000.00 € | 53 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 53 000.00 € | 53 000.00 € | 4 000.00 € | 4 090.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Cela concerne les amortissements depuis le vote du budget jusqu'à ce jour et l'achat et l'amortissement du nouveau véhicule de la Police Municipale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3 du budget commune 2024 comme présentée ci-dessus.

6 – DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire n'a pas pris de décisions par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Ressources Humaines :

. Le Maire informe les élus qu'une personne a été retenue pour le poste créé dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Il leur explique que 2 offres ont été publiées sur Emploi Territorial et France Travail qu'il y a eu peu de candidats dont une piste sérieuse en la personne d'un conseiller municipal de la commune.

Il a été reçu par lui-même et la DGS ainsi que par le Responsable du Service Technique.

Il en a déjà parlé en réunion de bureau municipal car il devra démissionner.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une simple information qu'il trouvait nécessaire/logique de leur transmettre en toute transparence et que le Conseil Municipal n'a pas à voter ou à donner son avis.

. Il rappelle aux élus que la nouvelle agent au service administratif arrive lundi 21/10 et il en profite -appuyé par la DGS- pour remercier l'adjointe MD BUIRET pour son aide en mairie pendant plusieurs mois.

- Tour des commissions :

+ Commission Finances (P TRUCHON) :

Il explique en quoi consiste le CFU – Compte Financier Unique : actuellement, la commune a 2 comptes (soit un compte de gestion et un compte administratif) : un fait par nous et un par la Trésorerie.

Avec le CFU, il n'y en a plus qu'un.

Le CFU est prévu pour se substituer au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il y a 3 ans pour le mettre en place mais, en 2027, ce sera obligatoire.

Cela tend vers un rapprochement avec la comptabilité privée et il y a 2 avantages : suppression de la comptabilité parallèle à la trésorerie et des annexes plus claires.

Le budget CCAS est concerné aussi par le CFU.

Cela engendrera un surcroît d'activité car il faudra organiser des tests / maquette avec la Trésorerie.

Le Maire précise que notre Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) nous conseille de le faire en 2025 pour les comptes 2024 donc d'y passer maintenant et de ne pas attendre l'an prochain car cela tombera en même temps que les élections municipales. Il précise aussi qu'il en a parlé avec le service comptabilité et qu'elles sont d'accord pour le faire maintenant avec l'aide de la Trésorerie et de leur CDL et pas en même temps que les élections.

La DGS a contacté 2 communes qui sont passées au CFU et elles sont prêtes à l'aider.

+ Commission Bâtiments (R ROZIER) :

. Devis ADCI :

Pour mémoire, le Maire rappelle aux élus que c'est la société qui a fait le plan 3 D de l'école de Dommartin.

Il souhaite accélérer pour faire un état des lieux précis des bâtiments de la mairie de Dommartin.

C'est un passage obligé pour avancer et ces plans ne seront pas perdus et ils seront nécessaires pour trouver de potentiels repreneurs ou acheteurs.

Il souligne que le terrain derrière sera une plus-value en plus des locaux.

Les élus sont d'accord pour lancer cette étude.

. Pôle communal :

M MERCIER précise qu'il y a eu 26 visites d'entreprises/d'artisans sur 3 demi-journées.

Il y a eu beaucoup de questions posées et retranscrites sur la plateforme du marché public dont celle sur le risque de casser la dalle.

Il se demande si le marché n'était pas clair ou si c'est une mauvaise lecture des entreprises.

. Création d'une sous-commission ouverte à tous pour auditer les bâtiments de la collectivité dans le but d'étudier l'état général des bâtiments au niveau des locaux et de l'entretien.

L'idée a germé après des réflexions suite à des retours de location : l'idée est d'aller voir tous les locaux et d'avoir un autre regard et faire un état des lieux pour lister des travaux à lancer par priorité.

L'objectif est d'établir un tableau par bâtiment.

Plusieurs élus remarquent que souvent les gens qui occupent les lieux ne voient plus rien.

. BagEvasion : ils sont dans le noir car cela disjoncte dès qu'ils éclairent. Les réparations auront lieu mercredi après-midi prochain. En attendant, des halogènes ont été installés et ils resserviront plus tard.

. Nouvelle garderie : l'étude de sol a été réalisée afin de lancer l'appel d'offres aux architectes.

. Ecole J PREVERT : il faut refaire le goudron de la verrière à la maternelle afin d'assurer l'étanchéité du toit.

Le Maire en profite pour signaler qu'il lui semble qu'il y a une fuite au plafond de son bureau.

Une société va venir démolir les toits et velux.

. Autres bâtiments : il souhaite lancer une réflexion sur le devenir des deux anciens appartements à côté de la mairie de Bâgé-la-Ville.

Actuellement, ils servent de local de rangement pour l'entretien et de stockage des poubelles et des décorations de Noël du Comité des Fêtes.

Un échange s'ensuit entre élus sur le devenir de ces 2 bâtiments : les conserver et donc les rénover en tout ou en partie pour les relouer, en démolir une partie pour en faire un parking.

Le Maire va se renseigner auprès de l'EPF pour l'un des logements concernés.

. Proposition d'un logiciel pour la gestion des bâtiments : abonnement ou achat du logiciel

Le Responsable du Service Technique va organiser une réunion avec le Maire, les adjoints concernés et la DGS.

. Réunion l'après-midi au Conseil Départemental 01 (CD) : la subvention de 90 K€ pour la rénovation thermique pour le pôle communal est confirmée. Cependant, le Maire annonce qu'il n'a pas de bonne nouvelle pour les nouvelles/prochaines subventions du CD. Compte tenu des prévisions budgétaires annoncées, elles vont être revues à la baisse.

. Jeux : les nouveaux jeux près de la Mairie sont très utilisés.

Ceux de l'Ecole J PREVERT seront installés pendant les vacances scolaires.

+ Commission Voirie (E DIOCHON) :

. Aménagement de la Route du Corridor : le changement des trottoirs par rapport à la précédente version des plans est justifié par la pente de la route. Les trottoirs seront en sable chaulé et les espaces verts seront mis en œuvre par notre équipe du Service Technique.

Des travaux de sécurisation vont être entrepris sur la Route du Corridor. Un trottoir sera créé et la voirie sera reprise. La société SOCAFL, missionnée pour réaliser les travaux, débutera son chantier à partir de début novembre et jusqu'à fin décembre pour la partie "trottoir" du projet. La réfection de la voirie sera réalisée courant 2025. De novembre à décembre, la Route du Corridor sera interdite à la circulation, sauf pour les riverains et les livraisons. Un courrier aux riverains sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Le chiffrage des trottoirs est de 191 927€ HT et celui de la voirie est de 113 000€ HT.

Il signale que le passage des cars scolaires est à régler.

. Cheminement doux Route de Montrevel : un premier tracé a été travaillé en commission voirie, il s'agit de créer un cheminement piéton pour sécuriser le long de la RD à proximité du carrefour de la route de Dommartin. Une étude est lancée et ce projet permettrait d'avoir une éventuelle subvention du Conseil Départemental.

Il avait été évoqué une piste cyclable décalée de la route mais ce projet est compliqué à mettre en œuvre compte tenu des lieux.

Le Maire remarque qu'il vaut mieux commencer par sécuriser nos piétons avant de se concentrer sur les vélos.

E FERRAND s'interroge sur le désherbage d'une telle zone en terre et graviers.

D JOURDAN suggère qu'il faudra mettre en place de la signalisation pour les piétons pour leur indiquer les destinations dans les 2 sens.

. Traversée de Dommartin : il signale qu'il y a quelques modifications vers l'aire d'abribus avec une entrée commune avec l'agriculteur.

Il faut maintenant réaliser la phase d'appel d'offres.

Le projet devrait atteindre : 390 K€ pour la réalisation et 122K€ de voirie.

La commune a obtenu une subvention du CD de 59400 €. Le dossier a été transmis au CD pour un avis et l'appel d'offre sera lancé.

Tout sera réalisé en 2025.

N PERRET interpelle les élus sur les travaux de la société SERPOLLET. Il précise qu'ils n'ont pas fait de saignées pour évacuer l'eau du bord de la route et les enfants se rendant à l'arrêt de bus devaient marcher au milieu de la route. C'est trop dangereux ! JJ BESSON prend note des observations.

Par contre, ils ont bien avancé les enfouissements. En 02/2025, ils devraient mettre l'électricité en service.

Les socles seront faits en deux fois.

M FERNANDES demande où en est le projet d'Ain Habitat sur Dommartin.

La commercialisation doit commencer début 2025.

Le Maire lui répond qu'il va les contacter, le PA n'est pas encore délivré, nous n'avons pas le retour du SDIS, il rappelle qu'il faut environ commercialiser 5 lots pour percevoir le montant de la vente.

+ Commission Scolaire (A DONGUY) :

. 01/10/2024 - AG du Sou des écoles de Bâgé-la-Ville :

Le Sou a remercié la Municipalité pour son soutien.

C'est une association très dynamique qui organise beaucoup de manifestations pour les enfants.

. 15/10/2024 - Réunion du Comité de Pilotage pour le PEDT (Projet Educatif Territorial)

Elle est contente car tous répondent présents et elle remercie les participants (élus, écoles et différentes associations : Sous des écoles, BagEvasion, cantine de Dommartin).

Elle souligne que Lionel FAURE, nouveau directeur de l'école de Bâgé-la-Ville était présent mais pas la CAF.

Elle note une excellente dynamique dans toutes les actions inscrites.

Elle va compléter des documents à destination de la CCBS et de la CAF qui confirment que tous les axes d'action du PEDT sont remplis ou en bonne voie d'exécution.

Elle va retourner tous les documents avec les axes.

Le référent CAF a changé de service et elle n'arrive pas à contacter les 2 nouveaux remplaçants. Un RDV est souhaité avec le Maire prochainement concernant le renouvellement du PEDT et les questions sur les investissements.

Le plan mercredi doit être fait par BagEvasion.

+ Commission Social (I MERONI) :

. 08/10/2024 – CA du CCAS : plusieurs sujets ont été abordés.

Ils ont relancé les colis de Noël et ils ont contacté les Marpa et les autres structures pour connaître le nombre d'habitants de Bâgé-Dommartin concernés.

Les colis seront remis avec le CMJ le 18/12/2024 à 14h30 à Dommartin et à 15h30 Bâgé-la-Ville.

Elle évoque la réception en mairie des personnes qui ont des dettes auprès d'EDF : sur un envoi de 6 courriers, aucune personne ne nous a contactée dont un avec une baisse de puissance électrique.

Des élus remarquent que ces gens doivent déjà être en lien avec une assistante sociale qui les aide et ne sont donc pas revenus vers nous. C'est possible mais pas certain...

D'autres soulignent que ce n'est pas évident de parler de ses problèmes financiers à la Mairie...

Le Repas des Aînés de Dommartin aura lieu le 27/04 à la salle de réception de Bâgé-la-Ville.

R ROZIER informe que le banquet des conscrits de Bâgé-la-Ville se fera pour Pâques et pas en février comme certains le pensaient.

I MERONI transmet les remerciements de 3 associations dont la Croix Rouge Française, pour le versement de leur subvention.

+ Commission Cimetières et Espaces Verts (MP GAUTHERET) :

. Cimetières : Elle est en train de préparer son budget 2025 dont 25 reprises dans le cimetière de Dommartin.

Elle souligne que c'est très difficile à chiffrer (monument et restes).

Un devis pour un nouvel ossuaire a été demandé.

. Espaces verts : la saison se termine ; il y a eu quelques couacs dans l'entretien.

Il reste beaucoup de tailles à faire.

. Frelons : elle rappelle à tous de bien diffuser l'information de déclarer les nids sur le site dédié.

Certains apparaissent avec les feuilles qui tombent.

Elle attend la réponse pour la tenue adaptée de nos pompiers ; le Maire lui répond que c'est fait, les pompiers du SLIS sont équipés de tenues pour intervenir.

N PERRET intervient : il souhaite revenir sur l'aménagement de la Route du Corridor : il propose que la collectivité se rapproche de la Maison Familiale qui recherche de projets pour des aménagements paysagers afin de faire travailler les élèves.

Beaucoup d'élus valident sa proposition ; le Maire va en parler au Responsable du Service Technique.

+ Commission Environnement (JJ BESSON) :

. Assainissement : remplacement d'une pompe de reprise pour 2998 €.

. 15/10/2024 – Réunion de la Commission sur le transfert de la compétence de l'assainissement

Pour commencer, il rappelle l'historique des réunions : 01/06 : COPIL et 3 Comités techniques.

Pour Bâgé-Dommartin, ils ont retenu nos programmes de travaux.

Le Premier Ministre Michel Barnier va changer la date du transfert de la compétence de l'assainissement en le rendant certainement facultatif.

Une décision sera à prendre en CCBS avec déjà l'idée de repousser cette date. Dans le cas d'un transfert à la CCBS, elle aura un besoin de 3.5 ETP avec le SPANC et l'accueil/finances.

Pour notre commune, la CAF nette est de -25 K€ avec prise en compte des tarifs 2023 sans la part fixe.

Notre budget se consolide grâce à la prise en compte de l'augmentation du tarif et de la part fixe ; il est bien perçu par le cabinet comptable.

La consommation est en diminution, la moyenne était sur 120 m³ ; aujourd'hui elle est à 90 m³ compte tenu des économies d'eau faites par nos administrés.

L'une des propositions est de finir l'équilibre du transfert de l'assainissement en 2031 à 3.16 €/m³ avec remplacement des tuyaux tous les 100 ans ou à 3.44 €/m³ avec remplacement des tuyaux tous les 50 ans.

P TRUCHON souligne que cela implique un retour sur investissements tous les 7-8 ans compte tenu du nombre de stations et de la répartition géographique.

Le Maire remarque que cela nous arrangerait bien de ne pas transférer cette compétence à la CCBS.

JJ BESSON indique que, petit à petit, nous nous désendettions.

E DIOCHON dit que les emplois seront pour des agents qui remplaceront les élus qui le font actuellement gratuitement.

G SAVART pose la question de l'utilité et du coût de l'étude de transfert de la compétence assainissement des communes vers la communauté de communes, alors que le Sénat a voté contre ce transfert obligatoire. Il interroge aussi sur l'intérêt d'une mutualisation qui coûterait finalement plus chère aux usagers.

JJ BESSON et E DIOCHON lui expliquent que non car le schéma directeur devait être fait.

. 28/09/2024 - Visite de l'usine NUTRALP : 25 riverains (qui manifestent contre l'odeur et le bruit) et 6 élus étaient présents. Des plantations de haie vont se faire cotés nord, sud et ouest.

+ SIVOS (JJ BESSON) :

Les agents des 3 Bâgé ont arraché ensemble les tuyas du stade de Bâgé-le-Châtel. Cela s'est très bien passé. Ils n'ont pas pu semer car il pleuvait beaucoup.

Plusieurs élus notent que c'est propre.

Une subvention de 17600 € a été accordée par le CD pour l'éclairage des terrains ; il pensait avoir plus...

Ils sont allés à la Banque Populaire pour un emprunt.

+ CMJ les 10 et 11/10/2024 (M FERNANDES et G SAVART) :

A Bâgé-la-Ville, il y a eu 7 élus (5 garçons – 2 filles) et à Dommartin, 4 élus (2 filles – 2 garçons).

Les jeunes élus sont présentés à l'écran.

La 1^{ère} réunion aura lieu le samedi 09/11 afin de préparer la lecture des textes le 11/11 (= lecture de poésies en dernier).

Le Maire rappelle que ces 2 élections ont nécessité une grosse préparation administrative et technique de la part de MD BUIRET et du Service Technique car les enfants votent dans les mêmes conditions que les adultes.

Il souhaite à ces jeunes élus de la réussite dans leur mandat.

M FERNANDES était présent sur Bâgé-la-Ville et remercie les enseignantes pour l'organisation.

G SAVART était présent sur Dommartin et remercie les services techniques et municipaux pour l'organisation.

La classe présente de CM1/CM2 était très attentive.

+ Comité du Jumelage (le Maire en l'absence de AL SOCQUET) :

Succès du jumelage qui a relancé en octobre des cours d'allemands : 16 participants, répartis en 2 groupes de niveau, 1 mardi sur 2 de 19h à 21h.

+ Informations diverses :

Défile à l'écran un visuel pour chacun des thèmes suivants :

. Journée du sport scolaire décalée en 10/2024 au lieu de 09/2024

Tous les élémentaires sont allés au stade de foot à pied et chaque équipe avait un élève de chaque niveau.

Ils ont couru 280 km dans toute la matinée.

. 11/10/2024 - Prise d'arme du Lieutenant Alexandre RONAT à la brigade de gendarmerie de Saint-Laurent-sur-Saône.

Le Maire et E DIOCHON y ont assisté.

. 14 et 15/10/2024 - Remise des gilets jaunes par notre policier municipal aux CP des 2 écoles.

MD BUIRET l'a accompagné pour prendre des photos.

. 16/10/2024 - Remise des clefs du DACIA Duster par les élus à notre policier municipal en présence de la presse locale.

Le Berlingo est à mettre aux normes pour que le Service Technique puisse l'utiliser.

. Réunion Fibre – SIEA : le SIEA nous a communiqué une information : il peut raccorder directement les particuliers sans passer par un opérateur.

. 21/10/2024 soir - Elaboration du calendrier des fêtes

R ROZIER le communiquera à la mairie afin de pouvoir informer les particuliers pour la location des salles.

. Cérémonie du 11/11 : les dépôts de gerbe auront lieu à 10h30 à Dommartin et à 10h45 à Bâgé-la-Ville et la cérémonie commune commencera à 11h à Bâgé-le-Châtel.

. 19/12/2024 - Noël (et pas de cérémonie des vœux) du personnel à la mairie

Le Maire informe les élus qu'il a décidé de changer de format vu que l'an dernier il y avait peu de monde.

. 18/01/2025 - Les Vœux du Maire auront lieu à 17h au Boulodrome de Dommartin.

Le Maire rappelle aux élus que la date a été choisie en concertation avec les autres maires.

. Un hommage au Père Marcel CONTET qui vient de décéder a été rendu par le Maire.

. L'entreprise Monsenior qui construit 3 blocs près du cimetière de Bâgé-la-Ville pour des personnes âgées et handicapées propose une réunion d'information le 04/12 après-midi.

Le Maire doit faire un petit discours introductif.

. Passion Patrimoine a remercié la commune pour la subvention.

La séance est levée à 22h42

| Nom Prénom | Signature |
|---------------------|--|
| BERNIGAUD Christian |  |
| SAVART Gauthier |  |